

22 mai 2006

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BOURSE DIRECT

(Eurolist)

Par courrier du 22 mai 2006, reçu ce jour, la société Tocqueville Finance (8, rue Lamennais - 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 décembre 2005, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de cette société et détenir au 22 mai 2006, 1 836 071 actions BOURSE DIRECT représentant autant de droits de vote, soit 3,70% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis dans les conditions suivantes :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
FCP Odyssée	545 964	1,10	545 964	1,10
FCP Ulysse	1 290 107	2,60	1 290 107	2,60
Total	1 836 071	3,70	1 836 071	3,70

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital consécutive à la fusion absorption de la société Compagnie Financière Européenne ABS par la société BOURSE DIRECT².

¹ Sur la base d'un capital composé de 49 661 297 actions représentant 49 568 009 droits de vote.

² Cf. document E enregistré par l'AMF le 23 novembre 2005 sous le n° E. 05-136.